

Les délibérations du conseil municipal (12 juillet 2018).

Sous la présidence du maire André Ferret, 13 conseillers sont présents, 2 conseillers excusés et représentés.

L'ordre du jour comprenait plusieurs dossiers : les délibérations ont été adoptées à l'unanimité, M. le maire est mandaté pour effectuer les formalités administratives s'y rapportant.

1- Plan de financement auprès du Groupe d'Action Locale du Velay au titre du programme LEADER : création d'espaces d'habitabilité en centre-bourg par la démolition partielle de la propriété Reynaud.

Monsieur le maire rappelle les travaux d'aménagement prévus dans la rue Chaussade qui ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département.

La municipalité est en train d'acquérir la propriété Reynaud (22 rue Chaussade) et souhaite mener une opération de démolition partielle d'un bâtiment pour créer un espace public avec parkings. Le CM donne son accord pour inscrire la commune au titre du programme LEADER dans le cadre du financement de ce projet estimé à 18 720,00 € HT.

LEADER Velay : 13 355,20 € soit 66 % .

Reste à charge pour la commune : 5 364,80 € HT soit 34 %.



2- Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement au quartier des Carmes.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Lors de la commission des travaux réunie en date du 4 juillet 2018, la société qui répondait aux critères a été retenue pour un montant de 75 247,78 €.

Le CM autorise le maire à signer les pièces relatives à ce marché et selon la procédure les entreprises non retenues seront averties.

3- Choix du Cabinet pour le marché de maîtrise d'œuvre pour une mission complète relative à la réhabilitation d'un bâtiment communal en médiathèque.

Sept cabinets d'architectes ont répondu à l'appel d'offres. Les commissions travaux et bibliothèque se sont réunies en date des 4 et 12 juillet 2018, et ont choisi le cabinet qui répondait aux critères pour un montant de 63 000 €.

Le CM autorise le maire à signer les pièces relatives à ce marché et selon la procédure les cabinets d'architectes non retenus seront avertis.

4- Avis sur le PLU modifié après enquête publique en vue de son approbation par le Conseil Communautaire.

Après enquête publique, le groupe Sycomore a rendu son rapport de présentation concernant le PLU de notre commune.

Après en avoir délibéré, le CM donne un avis favorable au PLU modifié en vue de son approbation par le Conseil Communautaire. Ce dernier validera à son tour le PLU de la commune de St Julien-Chapteuil, de façon à le mettre en application pour les autorisations d'urbanisme futures.



5- Travaux d'éclairage public et renouvellement de lanternes vétustes.

Dans le cadre des travaux d'éclairage public, le CM souhaite poursuivre son programme de renouvellement des lanternes vétustes dans les villages (zone Sud de la commune).

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le SDE (Syndicat Départemental d'électrification) auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public pour une dépense estimée à la somme de 39 719,94 €.

Le CM confie les travaux au SDE, la commune participant à hauteur de 55 % soit la somme de 21 845,97 €.

Le CM autorise le maire à inscrire cette somme au budget primitif de la commune.

